

ACTION URGENTE

QUATRE CONDAMNÉS À MORT EN GRÈVE DE LA FAIM

Quatre Sunnites de la minorité kurde iranienne sont une nouvelle fois en grève de la faim depuis le 13 juin, car ils craignent d'être exécutés de manière imminente. Ils auraient été soumis à des simulacres d'exécution à la prison de Ghezel Hesar, où ils ont été transférés le 14 juin.

Jamshid Dehghani, son frère cadet Jahangir Dehghani, Hamed Ahmadi et Kamal Molayee ont enfin été autorisés à signer les papiers requis pour que deux avocats puissent les défendre, pour la première fois depuis leur arrestation en 2009. Cependant, ils ne les ont pas encore rencontrés. Depuis le 14 juin, Jamshid Dehghani, Jahangir Dehghani, Hamed Ahmadi et Kamal Molayee auraient été soumis à au moins quatre simulacres d'exécution, une forme de traitement cruel et inhumain, que le droit international prohibe totalement.

Les autorités avaient demandé aux familles de ces hommes de venir à la prison leur rendre visite le 14 juin. Entre temps, Jamshid Dehghani, Jahangir Dehghani, Hamed Ahmadi et Kamal Molayee ont été transférés vers un lieu inconnu, suscitant des craintes quant à leur exécution imminente. Ces hommes avaient déjà observé une grève de la faim qui a duré 75 jours, et sont désormais en mauvaise santé.

Leurs familles ont appris qu'ils avaient été transférés à la prison de Ghezel Hesar, à Karaj, au nord-ouest de Téhéran, le 14 juin, où ils ont été placés en quarantaine, semble-t-il avec d'autres prisonniers dont les condamnations à mort doivent être appliquées.

Les familles des quatre hommes ont commencé à se réunir devant la prison de Ghezel Hesar le 14 juin, pour protester contre leur éventuelle mise à mort. Quatre jours plus tard, les autorités iraniennes leur auraient dit que ces quatre hommes ne risquaient plus d'être exécutés.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités iraniennes à ne pas exécuter les quatre hommes concernés (nommez-les) et à veiller à ce que leurs condamnations à mort soient annulées, et à ce que les hommes soient rejugés dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité des procès, sans encourir la peine de mort ;
- demandez-leur de veiller à ce que ces hommes soient protégés de la torture et de toute autre forme de mauvais traitement, notamment des simulacres d'exécution, et de leur fournir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 1^{ER} AOÛT 2014 À :

Guide suprême de la République islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street- End of Shahid
KeshvarDoust Street
Tehran, République islamique d'Iran
Twitter : @khamenei_ir

Courriel : info_leader@leader.ir

Formule d'appel : Your Excellency, /Excellence,

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larjani
c/o Public Relations Office
Number 4, 2 Azizi Street intersection
Tehran, République islamique d'Iran
(Objet : à l'attention de l'Ayatollah Sadegh Larjani)

Formule d'appel : Your Excellency, /Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président de la République d'Iran
Hassan Rouhani
The Presidency
Pasteur Street, Pasteur Square
Tehran, République islamique d'Iran
Courriel : media@rouhani.ir
Twitter : @HassanRouhani (en anglais)
et @Rouhani_ir (en persan)

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse-s à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 258/13. Pour en savoir plus.: <http://amnesty.org/fr/library/info/MDE13/001/2014/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

QUATRE CONDAMNÉS À MORT EN GRÈVE DE LA FAIM

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Jamshid et Jahangir Dehghani, Hamed Ahmadi et Kamal Molayee, ont été accusés d'avoir tué un haut dignitaire sunnite proche des autorités iraniennes, Mullah Mohammad Sheikh Al Islam. Ils ont nié toute implication dans ce crime en indiquant qu'ils avaient été arrêtés entre juin et juillet 2009, alors que l'assassinat n'a eu lieu qu'en septembre 2009, et qu'ils ont été choisis uniquement parce qu'ils ont pratiqué ou promu leur foi, notamment en participant à des séminaires religieux sunnites et en distribuant des lectures sunnites. La Cour suprême avait confirmé leurs peines capitales en septembre 2013, et leurs dossiers avaient été transmis au service d'application des peines, organe officiel chargé de procéder aux exécutions.

Jamshid Dehghani, son frère cadet Jahangir Dehghani, Hamed Ahmadi et Kamal Molayee ont entamé une grève de la faim (pas d'ingestion de nourriture, uniquement de l'eau) le 4 novembre 2013, pour protester contre leur transfert de la prison de Rajai Shahr à la prison de Ghezel Hesar. À partir du 30 décembre 2013, les quatre hommes ont perdu connaissance à plusieurs reprises, à la suite de quoi ils ont été placés sous perfusion au centre médical de la prison de Ghezel Hesar. Ils refusaient les perfusions systématiquement dès qu'ils reprenaient connaissance. Ils ont mis fin à leur grève de la faim le 18 janvier 2014, lorsque les autorités pénitentiaires ont accepté de les ramener à la prison de Rajai Shahr.

En raison des 75 jours de grève de la faim, l'état de santé de Jamshid Dehghani s'est dégradé et il a été conduit à la clinique de la prison à plusieurs reprises. Il n'a pas pu ingérer de nourriture au terme de sa grève de la faim, et a dû être placé sous perfusion. Hamed Ahmadi souffrait également de douleurs ventrales et de troubles digestifs.

Les deux frères Jamshid Dehghani et Jahangir Dehghani ont été arrêtés le 17 juin 2009, à leur travail. Kamal Molayee et Hamed Ahmadi ont été appréhendés le 15 et le 30 juillet 2009 respectivement. Ils n'ont pas été autorisés à contacter leurs familles pour les informer de leur arrestation. Ces quatre hommes ont été arrêtés par des agents en civil qui appartenaient, semble-t-il, au ministère du Renseignement et emmenés dans un centre de détention géré par ce ministère à Sanandaj (Kurdistan). Ils ont été détenus à l'isolement à Sanandaj et Hamedan (ouest de l'Iran) jusqu'en février 2011. Ils ont alors été transférés à la prison d'Evin, à Téhéran, puis à la prison de Rajai Shahr à Karaj, près de Téhéran, et enfin à la prison de Ghezel Hesar, toujours à Karaj.

Ils estiment tous avoir été arrêtés en raison de leurs activités religieuses, pourtant pacifiques, qui consistaient notamment à dispenser un enseignement religieux à des enfants et à animer des débats à la mosquée de leur quartier.

Aux alentours d'octobre 2013, le procureur général de Téhéran a cédé aux pressions internationales en accordant un sursis d'un mois, mais les quatre prisonniers risquent aujourd'hui d'être exécutés sous peu. Le Comité des droits de l'homme, organe chargé de veiller à la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel l'Iran est partie, a déclaré que les simulacres d'exécution constituaient des traitements cruels et inhumains, au sens de l'article 7 du PIDCP, qui garantit l'interdiction absolue de tout acte de torture ou autres mauvais traitements.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, sans exception. Ce châtement viole le droit à la vie, inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il s'agit du châtement le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.

Noms : Jamshid Dehghani, Jahangir Dehghani, Hamed Ahmadi, Kamal Molayee
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 258/13, MDE 13/038/2014, 20 juin 2014